

Les Huîtres du Bassin de nouveau ouvertes à la consommation !

L'arrêté préfectoral portant abrogation de la suspension de la pêche et du ramassage de tous les coquillages en provenance de toutes les zones de production du bassin d'Arcachon y compris le banc d'Arguin a été publié le 12 mars 2021. Il est donc possible de consommer à nouveau des huîtres issues de ces zones.

Vous pouvez consulter le texte de l'arrêté en cliquant sur le lien suivant :
<http://huitres-arcachon-capferret.fr/wp-content/uploads/2021/03/Arreté-préfectoral-réouverture-12.03.2021.pdf>